



## Radiation d'une dette

Par **ivanoe**, le **06/03/2022** à **14:29**

Bonjour,

Suite à une dette locative, nous avons été convoqués à une audience où nous nous sommes présentés mais pas le demandeur. Le juge a prononcé une radiation qui emporte un retrait du rang des affaires en cours. Cela veut-il dire que cette dette n'est plus existante ?

Merci et cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **06/03/2022** à **14:34**

Bonjour

Un peu de lecture pour vous

[La suspension de l'instance: radiation de l'affaire et retrait du rôle – A. Bamdé & J. Bourdoiseau \(aurelienbamde.com\)](#)

[Radiation - Liaisons Sociales \(liaisons-sociales.fr\)](#)

Par **youris**, le **06/03/2022** à **20:51**

bonjour,

la radiation du rôle de votre affaire signifie que l'instance est suspendue.

cette procédure n'a aucune conséquence sur votre dette qui existe toujours.

salutations